

QUESTIONNAIRE — PRENDRE DES LICENCES ET PASSEPORTS (FFTDA) — Saison 2025/2026

Source : [fftdda.fr](https://www.fftdda.fr/fr/425-prendre-des-licences-et-passeports.html) — Club > Se structurer > Prendre des licences et passeports (https://www.fftdda.fr/fr/425-prendre-des-licences-et-passeports.html)

N°	Question	Réponse A	Réponse B	Réponse C	Réponse D	Source
1	Via quelle plateforme se fait la gestion des licences à la FFTDA ?	Via le site internet officiel fftdda.fr directement	Via la plateforme E-Licence (Exalto)	Via le portail du Ministère des Sports eapublic.sports.fr	Via la plateforme de formation formations.fftdda.fr	fftdda.fr/fr/425 – Le processus e-Licence
2	De combien de façons la prise de licence peut-elle se faire ?	Une seule façon : uniquement par le club	Une seule façon : uniquement par le pratiquant	Deux façons : par le club ou par le pratiquant	Trois façons : par le club, par la ligue ou par le pratiquant	fftdda.fr/fr/425 – Le processus e-Licence
3	Sur quelle rubrique le gestionnaire clique-t-il une fois connecté à e-Licence pour saisir des licences ?	La rubrique « Affiliations »	La rubrique « Saisie licences »	La rubrique « Gestion membres »	La rubrique « Commandes »	fftdda.fr/fr/425 – Phase 1 : Connexion et accès à la saisie
4	Comment procéder si la personne à licencier n'a jamais été licenciée à la FFTDA ?	Le gestionnaire utilise la barre de recherche pour retrouver son dossier	Le gestionnaire doit d'abord créer le compte de cette personne via la rubrique « Personnes » puis « Ajouter une personne »	La personne doit se présenter physiquement à la ligue régionale avec une pièce d'identité	Le gestionnaire entre directement ses informations dans la fiche de saisie de licence sans créer de compte préalable	fftdda.fr/fr/425 – Phase 2 : Recherche ou création du licencié
5	Si un ancien licencié existe déjà dans le système, comment le gestionnaire le retrouve-t-il ?	En contactant le service licences@fftdda.fr pour récupérer son numéro	En utilisant la barre de recherche ou les filtres, puis en cliquant sur son nom	En accédant à l'historique des commandes de la saison précédente	En consultant la liste des licenciés exportée depuis la ligue régionale	fftdda.fr/fr/425 – Phase 2 : Recherche ou création du licencié
6	Qu'offre la possibilité d'inviter les pratiquants à créer eux-mêmes leur compte et pré-commander leur licence ?	Le pratiquant obtient immédiatement sa licence sans validation du club	Le club n'a plus qu'à valider et à payer la licence pré-commandée	La licence est automatiquement envoyée sans intervention du club	La ligue valide directement la pré-demande sans passer par le club	fftdda.fr/fr/425 – Phase 2 : Recherche ou création du licencié
7	Quels modes de paiement sont proposés sur e-Licence ?	Uniquement par carte bancaire	Carte bancaire, virement ou chèque	Chèque ou espèces uniquement	Prélèvement automatique ou carte bancaire uniquement	fftdda.fr/fr/425 – Phase 4 : Commande et paiement
8	A quoi l'espace personnel du pratiquant sur e-Licence donne-t-il accès ?	Uniquement à la prise de licence en ligne	À toutes ses informations : historique de licences, grades, diplômes, palmarès, etc.	Uniquement aux résultats de compétitions et au calendrier	Aux informations de son club et aux contacts de la ligue régionale	fftdda.fr/fr/425 – Phase 1 : Activer votre espace personnel
9	Que doit faire un pratiquant déjà licencié par le passé pour accéder à son espace personnel sur e-Licence ?	Créer un nouveau compte car l'ancien n'est plus valide	Contact licences@fftdda.fr pour récupérer ses anciens identifiants	Simplement activer son compte existant et récupérer ses identifiants	Demander à son club de créer un nouveau compte pour lui	fftdda.fr/fr/425 – Phase 1a : Déjà licencié
10	Si un nouveau pratiquant pré-commande sa licence lui-même, que doit-il se passer ensuite ?	La licence est activée automatiquement dès la pré-commande sans intervention du club	La ligue valide et paie directement la licence sans passer par le club	La licence devra être validée et payée par le club	Le pratiquant doit se présenter physiquement au siège de la ligue pour finaliser	fftdda.fr/fr/425 – Phase 2 : Pré-commander sa licence
11	A quelle tranche d'âge s'adresse la Licence Baby ?	Aux enfants de moins de 3 ans	Aux enfants de moins de 5 ans	Aux enfants de moins de 6 ans	Aux enfants de moins de 7 ans	fftdda.fr/fr/425 – Licence Baby
12	Quel système de grades innovant accompagne le programme pédagogique Baby Taekwondo ?	Un système de 7 couleurs de ceintures adaptées à l'âge	Un système représenté par 9 animaux	Un système de 5 niveaux représentés par des étoiles	Un système de 12 badges sportifs progressifs	fftdda.fr/fr/425 – Licence Baby
13	Quel document remplace le passeport sportif FFTDA pour les licenciés Baby (moins de 5 ans) ?	Le carnet de grades délivré par la FFTDA	Le livret baby, où les timbres de licences seront collés	La fiche analytique remise par l'enseignant du club	Le certificat médical de non contre-indication valant justificatif de pratique	fftdda.fr/fr/425 – Licence Baby

14	Comment les clubs reçoivent-ils les livrets baby ?	En les commandant séparément auprès de la ligue régionale	Ils sont envoyés automatiquement aux clubs qui prennent des licences baby	En les téléchargeant et imprimant depuis la plateforme e-Licence	En en faisant la demande expresse auprès de licences@fftda.fr	fftda.fr/fr/425 – Licence Baby
15	Auprès de qui les clubs commandent-ils les passeports sportifs ?	Directement auprès de la FFTDA via e-Licence	Auprès de leur Ligue Régionale	Auprès du Comité Départemental de leur ressort	Auprès du prestataire désigné par la FFTDA (Helmett)	fftda.fr/fr/425 – Le passeport fédéral sportif
16	Selon l'article 8 du Règlement Intérieur de la fftda, pour quelles activités le passeport sportif est-il requis ?	Uniquement pour les compétitions et les stages gratuits de la FFTDA	Pour l'ensemble des activités de la Fédération : élections, compétitions, stages, examens d'enseignement, contrôles antidopage et passages de grade du 15e Keup au 10e Dan	Uniquement pour les passages de grade à partir du 1er Dan	Pour les compétitions, les stages et les passages de grade uniquement	fftda.fr/fr/425 – Art. 8 RI – Passeport sportif
17	Selon l'article 9 du Règlement Intérieur de la fftda, quel document fait foi de la participation aux activités de la FFTDA ?	La licence fédérale seule suffit comme preuve de participation	Seul le passeport, validé par la licence, fait foi de la participation aux activités de la FFTDA	L'attestation d'affiliation du club délivrée par e-Licence	Le certificat médical de non contre-indication valable pour la saison sportive	fftda.fr/fr/425 – Art. 9 RI – Passeport sportif
18	Selon l'article 8 du Règlement Intérieur de la fftda, qui a l'obligation de proposer un passeport sportif à chacun de ses membres ?	La ligue régionale pour chaque licencié de son ressort	Les clubs affiliés à la Fédération	La FFTDA directement via e-Licence	Les Comités Départementaux pour les membres de leur ressort territorial	fftda.fr/fr/425 – Art. 8 RI – Passeport sportif